

CONVENTION RELATIVE À LA CONCEPTION DES PARCELLES DES JARDINS ÉPHÉMÈRES de 2019

Concepteurs amateurs et semi-professionnels

ENTRE

La Mairie de SAINT-FRAIGNE

Le Bourg

16140 Saint-Fraigne

Tel : 05 45 21 37 67 / Fax : 05 45 21 05 59

Courriel : contact@islenature.fr

Représentée par M. le Maire, Franck BONNET

Personne référente sur ce projet : Isabelle CHASSON et Laurie BEUZON / 05 45 21 57 65

ET

Le CONCEPTEUR

Nom de la structure :

N°de Siret :Code APE :

Adresse :

Tel :

Courriel :

Représentée par :

Personne référente sur ce projet :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Description de la mission

La commune de SAINT-FRAIGNE charge le CONCEPTEUR, qui l'accepte, de concevoir une parcelle pour les Jardins Éphémères sur le thème « **Couleurs et Senteurs aux Jardins**».

Cette parcelle sera présentée dans le cadre de la saison touristique des Jardins Éphémères de juin à **octobre 2019**.

Les parcelles seront des œuvres à part entière, mais l'ensemble visuel qu'elles formeront devra aussi pouvoir être vu comme une œuvre globale.

ARTICLE 2 : Engagements de la Mairie de Saint-Fraigne

La commune de SAINT-FRAIGNE s'engage à financer à hauteur de 400 € maximum les coûts afférents à l'achat des végétaux et matériaux et à la réalisation sur le terrain de la parcelle.

Tout le matériel nécessaire pour la création d'œuvres et autres structures décoratives sera acheté directement par la Mairie.

La Mairie ne pourra pas rembourser le concepteur s'il ne respecte pas cette procédure.

Les commandes et les achats pourront débuter à partir du lendemain de la date de dépôt du dossier de demande de subvention, soit **début mars 2019**. Le concepteur sera informé dans les plus brefs délais par la Mairie.

La réalisation de la parcelle se fera sur la base du bénévolat.

La commune de SAINT-FRAIGNE s'engage à fournir aux personnes ayant pris part à la conception de la parcelle un pass individuel donnant droit à un accès illimité au site des Jardins Éphémères dans la limite des périodes d'ouverture au public.

ARTICLE 3 : Engagements du concepteur

Le CONCEPTEUR s'engage à fournir un dossier format A4 avec l'ensemble des éléments du dossier contenus dans l'appel à projet.

Le CONCEPTEUR s'engage à fournir un document expliquant sa démarche de création artistique pour permettre aux animateurs du site de la décrire le plus justement possible lors des visites estivales.

Le CONCEPTEUR s'engage également à informer, si besoin, l'encadrant technique du Chantier des travaux à effectuer par le Chantier d'Insertion et le nombre de jours nécessaires à la réalisation de sa parcelle.

L'équipe de l'atelier et chantier d'insertion de la commune de Saint-Fraigne peut être sollicité gracieusement pour la mise en forme de la parcelle (retournement de la terre, terrassement, allées). La direction des travaux à effectuer doit être assurée par le concepteur, avec si besoin, l'appui de l'encadrant technique du Chantier.

A partir de l'inauguration jusqu'au 2ème week-end d'octobre, le chantier d'insertion assurera un entretien régulier de la parcelle gracieusement. Il est cependant demandé au concepteur de venir au minimum 2 fois dans la saison pour vérifier l'état de la parcelle et intervenir sur les éventuels problèmes.

Le CONCEPTEUR s'engage à livrer son jardin pour le **24 mai 2019**.

Le CONCEPTEUR s'engage à participer au vernissage des jardins **le samedi 1^{er} juin ou samedi 8 juin 2019** et si possible à la Fête de la confiture.

Au moment du démontage, **fin octobre 2019**, le concepteur s'engage à démonter son jardin avec l'équipe du Chantier d'Insertion mis à sa disposition sur rendez-vous.

ARTICLE 4 : Propriété intellectuelle

Le projet de conception, le dessin et tout rendu deviennent la propriété de la commune de SAINT-FRAIGNE. Il est convenu que le CONCEPTEUR aura un contrôle artistique sur la conception et la réalisation de son œuvre qui ne sera pas modifiée sans son accord.

La commune de SAINT-FRAIGNE se réserve le droit d'utiliser les dessins et rendus du projet dans le cadre de sa campagne de communication, avec la presse.

Fait en deux exemplaires à Saint-Fraigne, le

Pour la commune,
Le Maire

Le concepteur,